

Annexe d'aide à la présentation du projet

PRESENTATION DE VOTRE STRUCTURE

- L'historique de votre structure (création, évolution, perspectives ...)
- Votre métier (promoteur, activité foncière, contractant général ...)
- Votre cœur de métier : le type de projets que vous menez habituellement (type de projet, type de bâtiment ...)
- Votre cible ou vos cibles de clientèles
- Quelques chiffres clés de votre activité : C.A., nombre de projets menés, etc.
- Les compétences que vous gérez en interne et celle que vous gérez en partenariat avec des bureaux d'études, architectes, constructeurs, etc...)

- Quel lien entretenez-vous avec le Développement Durable ?
 - o Equipez-vous habituellement vos bâtiments de panneaux photovoltaïques ou de toitures végétalisées, ou d'un autre dispositif favorable au développement durable ?
- Quel montage mettez-vous en place pour ces projets énergies renouvelables ou développement durable ? (partenariat, sous-traitance, gestion interne, montage de société de projet ; revente ou consommation de l'énergie ; qui fait l'investissement ? ...)

PRESENTATION DE VOTRE PROJET

- - Descriptif du projet : bâtiment, espaces de stationnement, espaces verts, ...
 - o Surface totale
 - o Surfaces en R et R+1 et R+2, etc
 - o Surface de parking et espaces verts, rotation de véhicule et nombre de places réparties par cellule d'activité
 - o Répartition des surfaces selon les usages
 - o Mode constructif et matériaux utilisés

- Présentation des ambitions environnementales
 - o Surface de PV en toiture et en ombrière sur aire de stationnement
 - o Ratio de couverture de la toiture
 - o Projet en autoconsommation ? en vente totale ? en autoconsommation et vente du surplus
 - o Puissance de production
 - o Puissance de rejet
 - o Quel montage prévoyez-vous de mettre en place pour ces projets PV

PRESENTATION DE LA SEM V2D

La Communauté de Communes du Val de Drome s'est dotée depuis 2014 d'un outil local d'aide à l'émergence, au développement et au financement des projets à énergie renouvelable.

Ainsi, la SEM Val de Drome Développement (V2D) peut vous accompagner dans l'élaboration de votre projet photovoltaïque à chaque étape de votre projet : de la conception à la réalisation en passant par le financement de ce dernier.

Forte de son expérience et de sa reconnaissance territoriale, la SEM V2D a su tisser de vrais partenariats avec des acteurs locaux. Sa sollicitation sera un vrai plus dans votre projet

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur CCVD.

CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES, URBAINES, PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES

Les objectifs développés dans le cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales sont :

LE PAYSAGE

I. QUE LE PAYSAGE SOIT OMNIPRESENT ET DE QUALITE

Pour assurer la qualité paysagère de l'espace artisanal durable et intégrer ce dernier dans son contexte paysager, naturel et environnemental de qualité.

Pour que l'espace artisanal durable puisse accueillir de véritables « morceaux de nature ».

Pour la biodiversité en favorisant les conditions de vie et d'implantation.

Pour minimiser l'impact de l'urbain sur le site et l'environnement.

Pour l'ombrage naturel (biodiversité, hommes, bâtiments, véhicules...).

Pour réduire les coûts de gestion et d'entretien (réduction du besoin en climatisation).

II. OFFRIR DES CONDITIONS FAVORABLES A LA BIODIVERSITE

Pour maximiser les chances de développement des végétaux.

Pour offrir des espaces de vie et de développement pour l'avifaune (oiseaux) et la petite faune (insectes, petits mammifères...).

Pour assurer le développement confortable des plantes

Pour maximiser les chances de reprise et de développement des végétaux

Pour minimiser la consommation en eau

III. INTEGRER LES STATIONNEMENTS DANS LE PAYSAGE

Planter les aires de stationnement

Pour rompre le linéaire d'enrobé

Pour développer les points d'ombrage pour les véhicules et limiter l'effet d'ilot de chaleur

Pour participer au paysagement de l'ensemble de la zone

Définir des volumes minimums de plantation

Pour assurer le développement confortable des plantes

Pour maximiser les chances de reprise et de développement des végétaux

Mettre en place des revêtements perméables

Pour réduire l'imperméabilisation des sols

Pour maintenir le volume d'eaux pluviales rejetées dans le milieu

L'ARCHITECTURE

I. ADOPTER UNE APPROCHE BIOCLIMATIQUE DES LA PHASE DE CONCEPTION DES BATIMENTS

Pour limiter les consommations d'énergie : « La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas » ;

Pour réduire les factures énergétiques.

II. MAITRISER L'IMAGE ARCHITECTURALE (couleurs, matériaux)

Pour s'intégrer dans le paysage et pour le confort esthétique général.

Pour l'image de l'espace artisanal durable et la vitrine du territoire qu'elle représente.

Pour s'intégrer dans le paysage et pour le confort esthétique général.

L'ENVIRONNEMENT

I. LIMITER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET PRESERVER L'ENVIRONNEMENT

Pour les limiter les consommations d'énergie. « La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. »

Pour le confort.

Pour répondre aux exigences du développement durable, en préservant la ressource et l'environnement.

Pour promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture (moins de pollution, moins de trafic, moins de bruit).

II. GERER LES EAUX PLUVIALES ET MAINTENIR LEUR QUALITE

Principe de la Loi sur l'Eau :

Les eaux pluviales de toute opération doivent être collectées, traitées et gérées sur le site même de l'opération avant rejet au milieu naturel ou dans un réseau de collecte public d'eau pluviale si celui-ci existe. Dans tous les cas, le débit de fuite du rejet des eaux pluviales générées par l'aménagement devra être égal au débit de fuite des eaux pluviales du terrain en son état naturel.

III. METTRE EN ŒUVRE UN PROJET ÉCONOME EN RESSOURCES NATURELLES

Pour répondre aux exigences du développement durable, en préservant la ressource et l'environnement.

Pour promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture (moins de pollution, moins de trafic, moins de bruit).

IV. AGIR SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour limiter les consommations d'énergie (« La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas ») et réduire les factures énergétiques;

Pour garantir le confort sensoriel des usagers (thermique, visuel, auditif).

V. MENER UN CHANTIER VERT ET PROPRE

Pour que le chantier, en tant que première image d'une construction et d'un projet, soit partie prenante de la qualité générale de la zone.

Pour minimiser les impacts et les pollutions.

Pour minimiser les déchets et maximiser la valorisation de leur cycle.

VI. ASSURER LA QUIÉTUDE DES RIVERAINS ET DES SALARIÉS ET DES CLIENTS

Pour limiter les nuisances impactant les riverains

Pour que les salariés puissent évoluer dans un environnement offrant de bonnes conditions de travail.

Pour réduire les nuisances sonores des usagers